

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 31 mars 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances :

*«Le château d'Erpeldange/Sûre date du 18e siècle et est la propriété de l'État grand-ducal depuis une quarantaine d'années. Un monument d'une telle envergure nécessite évidemment des travaux d'entretien et de restauration réguliers. Certains de ces travaux ont été directement pris en charge ces dernières années par la commune qui bénéficie, il est vrai, d'un loyer symbolique.*

*Or, depuis une décennie, les vieux volets du château se trouvent dans un état piteux alors que la terrasse, qui donne sur le parc, pâtit manifestement de problèmes d'étanchéité. De plus, la façade est en train de se décomposer en certains endroits et mériterait d'être rénovée également. Le contrat de bail qui lie l'État à la commune prévoit que l'administration communale se doit de supporter aussi les travaux de rénovation concernant la partie extérieure, ce qui semble dépasser les capacités financières de la commune.*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :*

- *Monsieur le Ministre serait-il disposé à faire renégocier le contrat de bail avec la commune afin de lui octroyer des conditions plus favorables ?*
- *Puisque le château fait partie du domaine de l'État, Monsieur le Ministre serait-il prêt à prendre en charge, du moins partiellement, le financement des travaux de restauration des façades et des volets historiques ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER  
Député